



Amende dans le metro et frais de dossier

Par **windu76**, le **28/11/2009** à **16:59**

Bonjour,

j'ai eu une amende dans le métro en 03/2009, celle ci a été payée dans les 3j et le chèque encaissé. Ils me demandent aujourd'hui en 11/2009 180 euros car je n'ai pas payé dans le délai de 48h. Quel est mon recours ?